Les Français et les thérapies alternatives

Sondage Odoxa-Unadfi

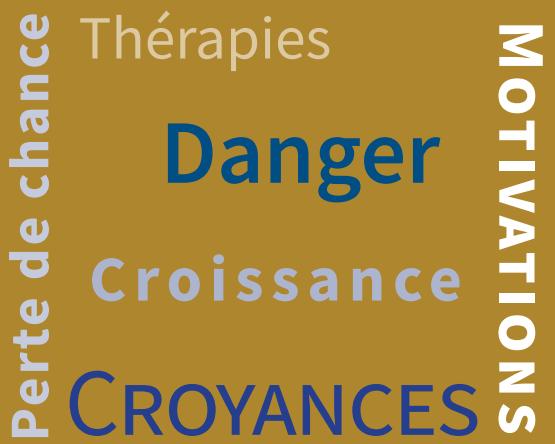

Depuis plusieurs années les dérives sectaires dans le domaine de la santé constituent une part importante des signalements et des témoignages reçus dans nos associations et des appels à la vigilance de la Miviludes. Et ces dernières années de nombreux pseudo-thérapeutes ont été mis en cause pour exercice illégal des professions de médecin et de pharmacien, mise en danger de la vie d'autrui, abus de faiblesse ou encore pratiques commerciales trompeuses.

A la suite du sondage paru au début de l'année 2022, l'Unadfi a souhaité mieux comprendre le recours aux pratiques de soins non conventionnelles (PSNC). Réalisé en partenariat avec l'institut Odoxa, un sondage en ligne s'est déroulé au mois d'avril 2023, portant sur un échantillon de 1005 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Une image positive

En premier lieu, le sondage montre le développement croissant des thérapies alternatives qui jouissent d'une image positive auprès des Français. En effet 70% des Français en ont une bonne image, un chiffre qui se rapproche considérablement des 84% de plébiscite de la médecine. 1 Français sur 10 aurait même une très bonne image de ces pratiques. En corrélation avec la bonne image des thérapies alternatives on observe que 45% des Français considèrent qu'elles sont globalement au moins aussi efficaces que la médecine classique, et pour 12% elles sont plus efficaces. Soit plus d'1 Français sur 2 qui jugent ces thérapies au moins aussi efficaces que la médecine. On remarque aussi que 58% des Français pensent qu'on peut se fier aux diagnostics des praticiens qui proposent des thérapies alternatives.

Bonne image et efficacité sont soutenues par un développement dynamique et accéléré durant les dernières années. Le sondage montre que plus de la moitié des Français s'estime aujourd'hui plus qu'il y a 5 ans disposée à y avoir recours. 70% des Français estiment que leurs compatriotes sont aujourd'hui plus disposés qu'avant à y avoir recours. Parmi différentes thérapies testées dans notre sondage, certaines ont majoritairement été expéri-

mentées ces 5 dernières années et font ainsi figure de pratiques « montantes ». C'est notamment le cas de la méditation (74% de personnes l'ayant pratiquée l'ont fait au cours des 5 dernières années) mais aussi des Fleurs de Bach (61%), du jeûne (59%), de la sophrologie (59%), de la kinésiologie (58%) et de l'hypnose (56%). On peut alors penser que la pandémie mondiale et les doutes qui ont pu s'installer durant cette période ont accéléré la volonté des individus de se tourner vers ces pratiques. Cependant même si ce sondage montre un dynamisme des PSNC sur les cinq dernières années, nos associations l'observent depuis plus d'une décennie déjà, par le nombre des signalements sur ces pratiques.

Une autre cause potentielle de l'explosion sur ces dernières années est celle de la croissance de l'offre. En effet même si peu de chiffres l'indiquent pour le moment, une grande tendance quant à la reconversion professionnelle dans des thérapies alternatives semble se confirmer. Des personnes se tournent vers des formations pseudo-qualifiantes et font des croyances autour de la santé et des ces pratiques les bases d'un véritable marché où la demande semble grandir en même temps que l'offre.

Une crise de confiance envers le système de santé ?

Le sondage avance le chiffre global de 89% des Français affirmant avoir eu recours à une thérapie alternative pour se soigner. Les Français ont fortement recours à ces thérapies notamment celles liées à la manipulation manuelle (51%), à la médecine traditionnelle (48%), aux plantes (45%) et aux énergies (39%). Les deux tableaux ci-après détaillent les pratiques les plus populaires, les plus utilisées parmi celles proposées par notre sondage.

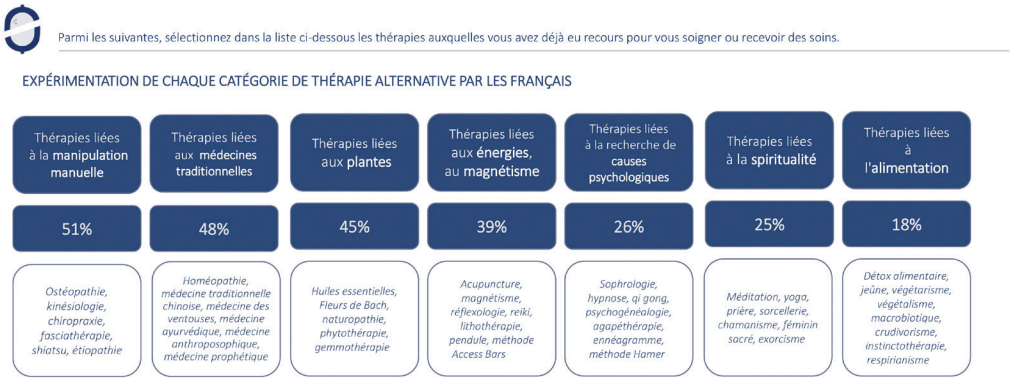

L'ostéopathie (46%), l'homéopathie (42%), les huiles essentielles (37%) et l'acupuncture (21%), thérapies alternatives auxquelles les Français ont eu le plus recours

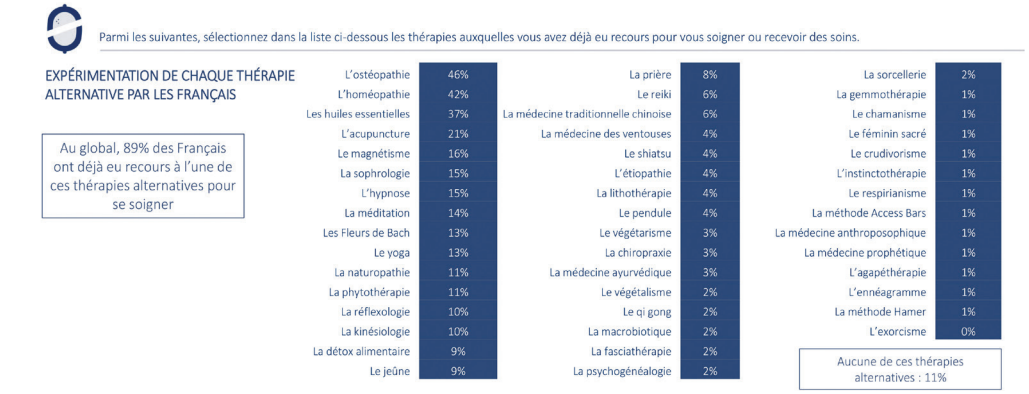

Si ces thérapies prospèrent, c'est aussi semble-t-il parce qu'elles compensent les problèmes du système de santé, notamment la difficulté d'obtenir des rendez-vous médicaux, les déserts médicaux, les consultations trop expéditives, les pathologies mal soignées (52%) et la saturation des services hospitaliers (51%). Un autre chiffre du sondage indique que 16% des Français ont déjà renoncé à un traitement médical au profit d'une thérapie alternative et ce comportement est encore plus répandu chez les jeunes (24% chez les 25-34ans). Les défaillances du système de santé semblent être la véritable source du recours aux thérapies alternatives.

Un cadre peu formel

On constate qu'un grand nombre de pratiques s'inscrivent dans un cadre peu formel. Ainsi, des thérapies alternatives assez répandues sont très majoritairement pratiquées en autonomie : c'est le cas du jeûne (9% de pratiquants dont 91% en autonomie) et de la phytothérapie (11% de pratiquants dont 72% en autonomie). A l'inverse, d'autres thérapies alternatives sont majoritairement accompagnées par un praticien, c'est notamment le cas de l'homéopathie (62%), du magnétisme (75%), de la kinésiologie (78%), de la sophrologie (82%) ou de l'hypnose (85%).

En ce qui concerne le choix des praticiens, les Français se basent davantage sur une recommandation de leur entourage (81% pour le magnétisme, 65% pour l'acupuncture, 52% pour l'hypnose et 44% pour le jeûne) que sur celle d'un professionnel de santé (seulement 24% pour l'acupuncture, 38% pour la kinésiologie, 21% pour l'hypnose). Ce chiffre montre que même si Internet et les réseaux sociaux sont aujourd'hui des vecteurs importants de désinformation sanitaire, les individus semblent faire plus confiance à leurs

pairs pour se diriger vers des thérapies alternatives. Or la parole d'un proche peut avoir une importance fondamentale dans l'adhésion d'un individu à une croyance.

Ce sondage nous apporte une information intéressante concernant les motivations à suivre une thérapie alternative, la première étant de soulager une douleur chronique (40% des répondants). Ces maladies sont bien souvent mal diagnostiquées, mal connues et mal traitées. Les patients peuvent alors se trouver dans une errance thérapeutique et se tourner vers des thérapies alternatives. Enfin pour 33% des Français, l'usage de thérapies alternatives est motivé par le souhait d'accéder à un remède naturel et non invasif.

Au niveau du budget, les Français dépensent en moyenne 173 euros par an pour des thérapies alternatives. Mais cela varie fortement en fonction du niveau de vie, la dépense moyenne des cadres s'élevant à 352 euros.

Des doutes bien présents

On constate aussi que bien qu'utilisées, ces thérapies suscitent un certain nombre de réserves de la part des Français : pour 63% elles ne sont pas reconnues scientifiquement, 61% ne solliciteraient pas un praticien en thérapie alternative face à des symptômes inconnus et 56% estiment que les remèdes naturels peuvent avoir des effets secondaires nocifs.

Une minorité de Français se sentent suffisamment informés sur les potentiels effets secondaires d'une thérapie alternatives et ils sont aussi une minorité à penser être, durant la thérapie, suffisamment informés des qualifications du praticien. Par exemple, moins de la moitié des personnes ayant suivi une ou des séances de magnétisme estiment qu'elles connaissaient les diplômes du praticien et leur non-reconnaissance officielle.

71% des Français ont conscience que les thérapies alternatives peuvent donner lieu à des dérives sectaires et 69% qu'un praticien en thérapies alternatives peut exercer une emprise sur une personne. Ils sont une nette majorité (81%) à considérer que l'Etat doit mieux réglementer et encadrer l'activité des praticiens en thérapies alternatives.

Si les Français semblent avoir confiance en ces thérapies, des fausses croyances persistent cependant, comme le fait de penser que les praticiens en thérapie alternative sont tenus au secret médical (86% des Français le pensent). Cette idée fausse est importante car les personnes peuvent se retrouver en face de personnes pas ou peu qualifiées et qui peuvent communiquer à autrui des informations médicales ou même personnelles, alors que les professionnels de santé sont tenus au respect du secret, comme le rappelle l'article 4127-4 du code de la santé publique : « Toute personne doit avoir la certitude qu'elle peut se fier à la discrétion du médecin et que ses secrets seront gardés même après sa mort. Ainsi le secret professionnel est la pierre angulaire de la morale médicale ». L'article précise que « le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du

médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris. » Il est important de rappeler que les personnes exerçant des thérapies alternatives le font hors de tout cadre juridique. Les personnes confiant leur santé physique ou psychologique n'ont pas conscience qu'elles ne sont pas protégées.

On peut conclure que les Français donnent un certain crédit à ces thérapies alternatives, tout en étant conscients de leur dangerosité ; mais les défaillances du système de santé, et les interrogations actuelles de la population semblent les inciter à se tourner vers ces pratiques comme solution alternative. Dès lors, au-delà de prévenir et d'informer des dangers des pratiques de soins non conventionnelles, il semble primordial d'effectuer des modifications dans le système de santé afin de ne plus laisser la possibilité à ces méthodes dangereuses de s'insérer dans un parcours de soins.

Consulter le sondage dans son intégralité : http://www.odoxa.fr/sondage/les-francais-et-les-therapies-alternatives/